



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 Février 2020**  
**20 Heures 30 – Salle de la Mairie**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe MÉRY, Maire.

Présents : M. Robert JOULIÉ, Mme Michèle PIGNAN, Mme Myriam CABROL, Mme Bernadette POMIES, M. Laurent GAFFARD, M. Stéphane CHAPTAL, Mme Séverine RAFFY, M. Benoît RASCALOU.

Absent excusé : M. Marc SOLINHAC

Pouvoirs de vote :

Monsieur Bernard ARETTE donne pouvoir de vote à Monsieur Laurent GAFFARD

Madame Fatima DANSETTE donne pouvoir à Madame Bernadette POMIES

Monsieur Michel BOSCH donne pouvoir à Monsieur Stéphane CHAPTAL

Secrétaire de séance : M. Benoît RASCALOU

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Présentation et vote des comptes de gestion et administratifs 2019 : commune et transports scolaires.
- Délibérations relatives à l'affectation des résultats des comptes administratifs 2019.
- Délibération pour valider la création d'un poste d'adjoint du patrimoine contractuel à temps non complet dans le cadre du remplacement de la bibliothécaire.
- Délibération pour autoriser l'encaissement de deux chèques relatifs à des remboursements de sinistre
- Délibération relative à l'alimentation en électricité des parcelles section A 2027,2029 et 2030
- Délibération pour présenter et valider les devis relatifs à la modification de la porte d'entrée et des deux portes vitrées de l'appartement de Grioudas.

**1- Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2020.**

Après lecture du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2020, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Après quelques observations immédiatement corrigées, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**2- Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget principal de la Commune.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier d'Espalion à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,



Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget principal de la Commune.

**Délibération 2020/08 votée à l'unanimité.**

### **3- Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget annexe Transports Scolaires.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier d'Espalion à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 du budget annexe Transports Scolaires, dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe Transports Scolaires pour le même exercice et autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2019 du budget annexe transports scolaires.

**Délibération 2020/09 votée à l'unanimité.**

### **4- Approbation du compte administratif budget principal commune 2019**

Pour l'examen et l'approbation du compte administratif, la séance est présidée par Monsieur Robert JOULIE, 1<sup>er</sup> adjoint.

Monsieur Laurent GAFFARD, conseiller municipal délégué aux finances, présente et commente aux élus le compte administratif de l'exercice 2019 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 282 308,87 €
RECETTES	1 475 767,41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	193 458,54 €
RESULTAT N-1	67 000,00 €
RESULTAT CUMULE	260 458,54 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	855 257,53 €
RECETTES	889 568,25 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 310,72 €
RESULTAT N-1	-173 408,62 €
RESULTAT CUMULE	-139 097,90 €

Restes à réaliser dépenses : 193 663,44 €

Restes à réaliser recettes : 318 557,80 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les élus procèdent à l'approbation du compte administratif 2019 du budget principal de la commune, conforme au compte de gestion 2019 du comptable.

Sous la présidence de Monsieur Robert JOULIE, le compte administratif 2019 du budget principal de la commune est approuvé.

**Délibération 2020/10 votée à l'unanimité.**

### **5- Présentation et vote du compte administratif budget annexe transports scolaires 2019**

Pour l'examen et l'approbation du compte administratif, la séance est présidée par Monsieur Robert JOULIE, 1<sup>er</sup> adjoint.



Monsieur Laurent GAFFARD, conseiller municipal délégué aux finances, présente et commente aux élus le compte administratif de l'exercice 2019 :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	27 288,01 €
RECETTES	39 321,33 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 033,32 €
RESULTAT N-1	4 859,81 €
RESULTAT CUMULE	16 893,13 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0 €
RECETTES	0 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €
RESULTAT N-1	35 242,33 €
RESULTAT CUMULE	35 242,33 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les élus procèdent à l'approbation du compte administratif 2019 du budget annexe transports scolaires, conforme au compte de gestion 2019 du comptable.

Sous la présidence de Monsieur Robert JOULIE, le compte administratif 2019 du budget annexe transports scolaires est approuvé.

**Délibération 2020/11 votée à l'unanimité.**

**6- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 budget commune.**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 260 458,54 € €,

Décide d'affecter ce résultat de fonctionnement :

<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 193 458,54 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+ 67 000.00 €
<u>C Résultat à affecter</u>	+ 260 458,54 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 139 097,90 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	+ 124 894,36 €
---	----------------

Besoin de financement F	=D+E	- 14 203,54 €
-------------------------	------	---------------

<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>260 458,54 €</b>
------------------------	-------------	---------------------

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	193 458,54 €
---	--------------

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002	67 000.00 €
-------------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 du budget principal de la Commune.

**Délibération 2020/12 votée à l'unanimité.**

**7- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 budget annexe Transports Scolaires**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 16 893,13 € €



Décide d'affecter le résultat de fonctionnement :

<u>Résultat de l'exercice</u>	+ 12 033,32 €
<u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	+ 4 859,81 €
Résultat à affecter	+ 16 893,13 €
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	+ 35 242,33 €

Besoin de financement 0.00 €

AFFECTATION 16 893,13 €

Report en exploitation R 002 16 893,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe Transports Scolaires.

**Délibération 2020/13 votée à l'unanimité.**

**8- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié) à compter du 09 mars 2020 jusqu'au 08 septembre 2020.**

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin de pourvoir au remplacement de la bibliothécaire qui part à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Monsieur le Maire précise que suite à l'offre d'emploi diffusée le 16/10/2019 pour le remplacement de la bibliothécaire, 12 offres ont été réceptionnées.

Il précise que dans le cadre de ce recrutement, des interrogations ont émergé concernant les nouvelles orientations à donner à la médiathèque et sur le volume horaire d'animation à y consacrer, donc sur le profil de la personne à recruter ; mais pour autant, afin de ne pas laisser la médiathèque sans moyens pendant cette période transitoire, il a été décidé de recruter un adjoint du patrimoine contractuel dans l'attente d'une décision politique qui sera portée par la nouvelle équipe municipale.

Une procédure de recrutement pourra être effectuée d'ici la fin du contrat de 6 mois et une nouvelle délibération devra être prise pour acter le choix effectué (renouvellement du contrat ou nouveau recrutement).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 09 mars 2020 jusqu'au 08 septembre 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de bibliothécaire à la médiathèque à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 50.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 et à l'indice majoré 327 du grade de recrutement.

**Délibération 2020/14 votée à l'unanimité.**

**9- Délibération pour accepter le remboursement des indemnités de sinistre.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le sinistre survenu le 05 mai 2019 sur un mur de soutènement à Bougaux et le sinistre dégât des eaux survenu à l'école le 24 septembre 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le montant du remboursement de la M.A.I.F. s'élevant à 8 294,06 € pour le sinistre du mur et celui de Groupama d'Oc s'élevant à 40 000,00 € pour le sinistre à l'école.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à l'encaissement les différentes indemnités de sinistre, les recettes seront inscrites au compte 1388.

**Délibération 2020/15 votée à l'unanimité.**

Madame Myriam CABROL informe les élus qu'elle a contacté Madame COUFFIGNAL, architecte, pour lui demander de travailler sur le cahier des charges relatif aux travaux à réaliser à l'école courant de l'été 2020, suite au sinistre dégât des eaux.

#### **10- Alimentation électrique des parcelles A 2027, 2029 et 2030 en vue de construction.**

Monsieur le Maire indique aux élus que dans le cadre du permis de construire PC01215719G0019 une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire.

Le Syndicat Intercommunal des Energies du Département de l'Aveyron – S.I.E.D.A – Maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 7 500,00 € HT. Les travaux seront réalisés en technique souterraine pour une longueur de réseau à construire de 50 m.

Monsieur le Maire précise que compte tenu des aides apportés par le SIEDA pour les extensions de moins de 100 m, aucune contribution financière ne sera demandée à la commune.

Cette prestation n'inclut pas les frais de branchement qui seront à traiter par le pétitionnaire directement avec les services d'Enedis.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au SIEDA d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités et diligente Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**Délibération 2020/16 votée à l'unanimité.**

#### **11- Délibération pour présenter et valider les devis relatifs à la modification de la porte d'entrée et des deux portes vitrées de l'appartement communal de Grioudas.**

Monsieur le Maire indique aux élus qu'il est nécessaire de procéder à la modification de la porte d'entrée et des deux portes vitrées de l'appartement communal de Grioudas.

Monsieur le Maire présente aux élus la consultation réalisée pour la réalisation de ces travaux :

	Confort 3000	SARL BELAUBRE	Ets Guy ZEBLOUN
Porte entrée (en alu)	1 969,00	2 817,27	2 558,00
Porte fenêtre 1 (en alu)	1 220,00	2 397,84	2 079,00
Porte fenêtre 2 (en alu)	1 602,00	2 315,72	1 891,00
<b>Total en € HT</b>	<b>4 791,00 €</b>	<b>7 530,24</b>	<b>6 528,00</b>

Après discussion et un tour de table où chacun des élus donne son avis, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Confort 3000 qui s'élève à 4 791,00 € HT.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Confort 3000 qui s'élève à 4 791,00 € HT, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et précise que les crédits sont inscrits au budget 2020 de la Commune.

**Délibération 2020/17 votée par 2 abstentions et 10 voix pour.**

#### **12- Informations et questions diverses**

- Monsieur le Maire fait part aux élus de l'intervention de la LPO à la gageothèque le 20 mars et au centre de loisirs le 04 mars pour une activité de fabrication de nichoirs.

De plus, une exposition sur l'écologie des jardins et de nos habitants sera installée à la gageothèque à compter du 04 mars jusqu'au 04 avril 2020. Madame Séverine RAFFY précise qu'un travail est réalisé en même temps à l'école sur cette exposition.



- Madame Bernadette POMIES fait part aux élus de l'atelier grainothèque organisé à la médiathèque le 14 mars.

-Monsieur le Maire indique aux élus que le site internet de la collectivité va évoluer ; Magic'Site devient obsolète et son éditeur ne souhaite pas le faire évoluer. Suite à un appel d'offres réalisé par le SMICA la société Laetis basée à Arvieu a proposé la solution « Mon site communal » qui est actuellement expérimenté sur 5 communes.

- Monsieur le Maire rappelle aux élus l'état des lieux congés et ARTT réalisé et il fait part aux élus de l'entretien téléphonique avec le centre de gestion en vue de clarifier la situation, conformément à la loi.

Il est proposé d'adresser les propositions de mise en œuvre des congés et ARTT au centre de gestion, pour avis du comité technique départemental.

- Monsieur le Maire présente le projet du planning pour les élections du 15 mars 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.**

**Le Maire,  
Christophe MÉRY**